

*Questions orales*

**L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances):** Madame le Président, on a posé la même question il y a quelques jours, et c'est le ministre d'État aux Finances qui y a répondu. Je n'ai rien de plus à ajouter si ce n'est que j'appuie la réponse qu'il a donnée, soit que la question des bénéfiques des établissements bancaires doit être considérée à long terme, dans un contexte qui tient compte des hausses et des baisses des taux d'intérêt. Il serait possible de porter un jugement plus éclairé en tenant compte de ces fluctuations.

Cela dit, je trouve très intéressant l'argument qui a été invoqué à la Chambre la semaine dernière et encore aujourd'hui, et je vais surveiller la situation de très près.

## L'EXEMPLE DE LA POLITIQUE BRITANNIQUE EN MATIÈRE DE TAUX D'INTÉRÊT

**M. Bob Rae (Broadview-Greenwood):** Madame le Président, je croyais que nous avions affaire à un ministre et non à un surveillant. Je tiens à rappeler au ministre que le 2 mars dernier, en réponse à une question de mon collègue le député de Kamloops-Shuswap, il a déclaré que les gains fortuits des banques provenaient de leurs opérations à l'étranger. Or cette semaine, les banques ont prouvé sans aucune équivoque possible que ce n'était pas le cas et que ces gains provenaient de la différence entre le taux d'intérêt que les banques accordent à leurs clients et les intérêts qu'elles leur font payer.

L'un des modèles du ministre des Finances, sir Geoffrey Howe, Chancelier de l'échiquier britannique, a annoncé la création d'un impôt sur les gains imprévisibles lors de la présentation du budget britannique. J'aimerais savoir si le ministre, qui imite M<sup>me</sup> Margaret Thatcher dans tout ce qu'elle peut faire de mal, ne pourrait pas pour une fois suivre l'exemple britannique et se pencher sur la question des gains inespérés, qui sont en rapport direct avec la politique des taux d'intérêt pratiquée par son gouvernement.

**M. Baker (Nepean-Carleton):** N'oubliez pas que vous êtes un Jacobite.

**L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances):** Madame le Président, j'ai décidé de mener une politique nationale. Je n'ai pas l'intention de suivre les conseils du parti conservateur et de me mettre à singer les Américains, pas plus d'ailleurs que je n'ai l'intention de suivre le conseil du député de Broadview-Greenwood, qui m'étonne en me demandant de suivre une politique économique qu'il qualifie lui-même de réactionnaire. Le dernier budget du Royaume-Uni ne se contente pas d'imposer davantage les banques. Je crois de toute façon qu'il n'est pas bon de s'inspirer d'aucune des mesures prises en Grande-Bretagne pour l'appliquer ici. Je croyais que le député avait dépassé ce stade.

**Des voix:** Oh, oh!

## LE POUVOIR DE LIMITER LES HAUSSES

**M. Bob Rae (Broadview-Greenwood):** Madame le Président, je peux assurer au ministre que j'ai franchi toutes les étapes de l'évolution dont il parle mais que je ne suis pas encore atteint de sénilité précoce . . .

**Des voix:** Bravo!

**M. Rae:** . . . au point d'être incapable de reconnaître des gains fortuits, des profits que les banques canadiennes ont réalisés aux dépens du consommateur canadien et qui ont permis à nos plus grandes institutions financières, qui exercent un quasi-monopole, d'accumuler des bénéfices d'inventaire sans précédent. Je m'étonne que le ministre, qui a travaillé si longtemps pour ces institutions, soit maintenant incapable de faire la distinction entre des frais d'exploitation et des bénéfices raisonnables.

Au moment où fut étudiée la loi sur les banques, le parti libéral et le parti conservateur ont repoussé un amendement proposé par les néo-démocrates. C'était un amendement canadien, formulé en fonction de la situation canadienne, qui aurait donné au ministre des Finances le pouvoir de contrôler et de restreindre au besoin les taux d'intérêt quand ils paraissent excessifs. Le ministre ne croit-il pas qu'un écart de 5 points de pourcentage entre ce que les banques exigent et ce qu'elles paient est une marge excessive, et ne croit-il pas que le gouvernement devrait avoir les moyens de les obliger à diminuer leurs taux en faveur du consommateur canadien, alors que de toute évidence le jeu de la concurrence ne s'exerce pas?

● (1130)

**L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances):** Madame le Président, le député sait très bien que l'un des grands objectifs de la révision de la loi sur les banques était d'accentuer la concurrence sur les marchés financiers, non seulement en favorisant la concurrence entre les banques canadiennes, mais aussi en ouvrant notre marché aux banques étrangères. Je considère que le jeu normal de la concurrence représente un moyen beaucoup plus efficace pour réduire ces écarts que la proposition de sir Geoffrey Howes qui consisterait à taxer les bénéfices fortuits des banques. En effet, cette proposition n'est pas fondée sur une réalité à long terme mais plutôt sur une propagande dont le député se fait le porte-parole ce matin.

\* \* \*

## LES CORPORATIONS

LA MANIPULATION DES PRIX PAR LES SOCIÉTÉS PÉTROLIÈRES—  
LA POLITIQUE SUIVIE PAR PETRO-CANADA

**L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. La semaine dernière, le directeur des enquêtes sur les coalitions, M. Robert Bertrand, a prétendu que les sociétés pétrolières avaient continué d'imposer des prix excessifs à leurs clients depuis 1973. Le gouvernement a accepté ces allégations, mais il attend de deux à quatre ans avant d'intenter des poursuites parce que cette question a été renvoyée à la Commission sur les pratiques restrictives du commerce. Le voisin du ministre, le ministre de la Consommation et des Corporations, a déclaré la semaine dernière que Petro-Canada permettait au gouvernement d'être «présent dans ce secteur afin de veiller aux intérêts des consommateurs». Est-ce que Petro-Canada compte annoncer une baisse des prix de l'essence et des produits pétroliers pour les consommateurs canadiens?